

pédanterie ni d'ignorance, copie ouvertement les données de Bacquerville de la Potherie, lequel paraît avoir pris sa mesure de seize cents arpents dans la citation que Lescarbot fait du voyage de Champlain en 1609, citation qui, à cela près, est correcte. Dans son voyage de 1603, Champlain écrit que trois des îles peuvent avoir environ cinq ou six cents pas de long.¹ Lescarbot cite ce passage et met en chiffres : 15 à 1600 pas. La Potherie et le Beau remplacent les pas par des arpents; en fin de compte ces îles auraient dix-neuf lieues de long !

Une carte, sous la date de l'année 1731, nomme le Saint-Maurice : "rivière Chabetsiouatagane ou chemin des trois rivières."

Lorsqu'en 1740, les "intéressés" de la compagnie des Forges obtinrent le fief Saint-Etienne, l'on se servit encore, dans la patente accordée par le roi, des mots : "la rivière des Trois-Rivières."

Franquet écrit, en 1752, le nom de Saint-Maurice appliqué à la rivière comme s'il n'en existait plus d'autre : "Le nom de cette ville semble indiquer que trois rivières y affluent, tandis qu'il n'y a que celle de Saint-Maurice qui forme quatre îles à son débouché dans le fleuve Saint-Laurent où elle se confond par trois passages qui ont donné

1 L'île de la Trinité se nomme aussi Saint-Quentin, du nom de Quentin Moral ; Bouchette la nomme île du Milieu ; elle est plus connue sous les noms de l'île aux Cochons ou de Maillet, son avant-dernier propriétaire. Son étendue, d'une pointe à l'autre, est de 3,200 pieds. Elle appartient aux héritiers de John McPherson, à George Baptist et aux héritiers de Samuel Hart, fils d'Ezéchiél.

L'île de la Potherie, portait, lorsque M. de la Potherie la concéda en 1649, le nom de l'île aux Cochons ; elle a reçu successivement les noms de Bellerive, Caldwell et Baptist, propriétaire actuel. Bouchette la désigne, conjointement avec une île voisine, sous le nom des "îles de l'Abri" à cause du refuge efficace qu'elles offrent aux navires. Son étendue, d'une pointe à l'autre, est de 3,000 pieds.

Ces deux îles (de la Trinité et de la Potherie) divisent l'embouchure du Saint-Maurice en trois canaux.

La troisième, appelée Caron ou l'Abri, mesure 1,287 pieds de longueur. C'est une propriété du gouvernement.

L'île Saint-Christophe sur laquelle reposent les deux ponts, a 6,138 pieds d'étendue, ou environ 80 arpents en superficie. Elle appartient moitié au gouvernement et moitié à Joseph-Néré Lambert.

La cinquième a été concédée par M. Boucher en 1655. Elle porte les noms de Saint-Joseph, de la Croix et de Boucher. Sa longueur est de 2,475 pieds. Son propriétaire est Eusèbe Doucet.

La sixième se nomme île Ogden. Elle a 1,013 pieds d'étendue.

Ces îles font partie de la division territoriale de la ville.

2 Dictionnaire topographique de Bouchette. Appendice.